



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 26
Voix favorables : 29
Abstentions :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/06/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 62

relative au budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles article R719-51 à R719-112,

Vu le décret 2013-756 du 19 mars 2013,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021 :

Plafond emplois Etat	1 032,0
Plafond emplois sur ressources propres	227,7
Plafond global	1 258,7

Le tableau des emplois est annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

